

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 1 pouvoir

Date de convocation
22 septembre 2016

Date d'affichage
22 septembre 2016

L'an deux mille seize, le trente septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY, Patrick VANET.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Gérard KESTLER par Patrick VANET.

Monsieur Thierry BESSON a été nommé secrétaire

Objet : **INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS DU 1^{ER} SEMESTRE 2016**

N° de délibération : **2016_09_30_01**

Rapporteur : **Jean-Pierre HAQUELLE**

Les marchés publics ci-dessous listés, dont les crédits ont été inscrits au budget général 2016, ont fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée, suivi d'une notification d'attribution.

Les marchés suivants ont été attribués à :

1) Impression du bulletin municipal

Marché d'un an, renouvelable 3 fois.
2 candidats ont soumissionné.

Le marché a été attribué à la société Imprimerie Réveil de la Marne d'Épernay pour un montant de 2 530 € HT par numéro, soit 10 120 € HT pour 1 an.

2) Licence logiciels professionnels Millesime On-Line et prestations de maintenance et d'assistance et formation

Marché de trois ans 2016-2019.

Le marché a été renouvelé avec la société JVS Mairistem de Saint-Martin-sur-le-Pré pour un coût global de :

- Investissement	16 375 € HT
- Fonctionnement	3 600 € HT

3) Transports scolaires 2016-2017 à destination de la restauration

1 candidat a soumissionné.

Le marché a été attribué à la société S.T.D.M pour un montant HT de 16 824.00 € HT pour 2 bus de 63 places pour 139 jrs de trajets et 30 € HT par rotation supplémentaire.

4) Groupements de commandes entre la CAC et les communes membres intéressées :

a. Prestations de contrôles techniques et périodiques des véhicules légers

Marché d'un an, renouvelable 2 fois.

Le marché a été attribué à la société EIRL Autocontrôle de Châlons-en-Champagne pour un montant annuel de 800 € HT.

b. Prestations de contrôles techniques et périodiques de matériels de levage, de manutention, de compacteurs, de releveurs, de massicots et d'appareils sous pression de gaz...

Marché d'un an, renouvelable 2 fois.

Le marché a été attribué à la société SAS DEKRA de Châlons-en-Champagne pour un montant annuel de 800 € HT.

c. Balayage des voiries et trottoirs

Marché d'un an, renouvelable 3 fois

Le marché a été attribué à la société Edivert d'Ormes pour un montant global annuel pour l'ensemble des membres de 13 324.80 € par an.

d. Fourniture et pose de matériel de signalisation routière verticale sur voirie

Marché d'un an, renouvelable 3 fois.

Le marché a été attribué à la société Girod Est de Fains Veil (55) pour un montant global annuel pour l'ensemble des membres de 165 305.05 € HT et une remise sur catalogue de 60 %.

e. Travaux de signalisation routière horizontale

Marché d'un an, renouvelable 3 fois.

Le marché a été attribué à la société SAS T1 Groupe Helios de Betheny pour un montant global annuel pour l'ensemble des membres de 57 281 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics et la nouvelle réglementation en matière de marchés publics (ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;

VU la délibération 2014-03-29-02 donnant délégation au maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 20 septembre 2016 ;

OUI l'exposé qui précède,

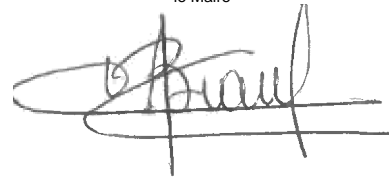
Le Conseil Municipal a pris connaissance des attributions de ces marchés.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a long horizontal stroke extending to the right.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/10/2016 à 11:01:53
Référence : 2364bcd78feb9696d4cb2ced63cb5e51671207bd